

**La petite centrale hydroélectrique de Notre-Dame-de-Montauban :  
un enjeu de développement durable et autonome  
pour la MRC de Mékinac**



Mémoire soumis par la MRC de Mékinac

à la

Commission de l'économie et du travail

Janvier 2005

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
1. Le projet .....	4
2. Un véritable besoin énergétique ? .....	6
3. Un enjeu environnemental ? .....	8
4. Un enjeu de développement pour le Québec .....	11
5. Un enjeu de développement durable et autonome .....	13
Conclusion .....	17

## INTRODUCTION

Vu de l'extérieur, le débat sur les petites centrales peut sembler mettre en opposition des groupes écologistes acharnés d'un côté et, de l'autre, des développeurs attisés par le seul appât du gain.

Sous cette façade, il faut bien réaliser que les enjeux sont beaucoup plus importants et, qu'en fait, ils laissent poindre les grandes questions auxquelles les Québécois devront collectivement répondre en regard de leur avenir dans un environnement qui a et qui va encore beaucoup changer.

Ce sont quelques-uns de ces enjeux que nous allons, il va de soi, effleurer dans les pages qui suivent, et qui nous amèneront à affirmer notre conviction profonde pour la construction, par la MRC, d'une petite centrale hydroélectrique à Notre-Dame-de-Montauban, sur le territoire de la MRC de Mékinac. Ce projet constitue une des rares issues pour assurer un développement que nous souhaitons durable bien sûr, mais également autonome.

## 1. LE PROJET

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui a commencé à germer en 1987 alors que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban manifesta sa volonté d'acquérir d'Hydro-Québec les terrains et les droits hydriques au site des Chutes du Neuf sur la rivière Batiscan.

Ayant été retenu sur la liste des sites qui devaient être dévoilés en juin 1994, le projet a été mis en veilleuse suite au décret de différents moratoires, si bien que, dix ans plus tard, le projet est toujours en attente alors que, paradoxalement, les trois autres projets sur la liste de juin 1994, qui impliquaient des municipalités, ont tous fait l'objet de dérogations et sont maintenant réalisés.

En 2003, le projet, raffiné, est présenté dans le cadre d'un appel de propositions lancé par Hydro-Québec. Au moment où les résultats devaient être dévoilés, nouveau moratoire!

Pourtant, le projet de la MRC est le plus acceptable du point de vue environnemental. En fait, c'est une petite centrale au fil de l'eau, donc sans ennoyage, dont une grande partie de la centrale ainsi que la conduite d'amenée seront souterraines. Un barrage déversoir gonflable permettra de maintenir, selon les besoins, des débits écologiques ou esthétiques, qui nous semblent répondre adéquatement aux préoccupations tant environnementales qu'économiques. Ce projet permet la mise en valeur du site actuel tout en améliorant la chute naturelle par l'ajout d'un palier intégré.

Les retombées économiques, vous vous en doutez, sont au cœur de nos préoccupations en même temps que l'item qui caractérise notre projet. En effet, contrairement aux autres projets, qui sont carrément d'intérêt privé ou, au mieux, s'appuient sur des partenariats public/privé, toujours sous contrôle privé, le nôtre est totalement d'intérêt public. Tel que prévu dans la réglementation, la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et la MRC de Mékinac sont associées à un partenaire privé, la Corporation du Pont Mékinac, une Corporation sans but lucratif, dont la charte et les règlements prévoient que **tous ses profits doivent, obligatoirement, être injectés dans des projets favorisant le développement de la MRC de Mékinac.**



Au niveau économique, le projet constitue un levier économique formidable, un outil de développement dont les dirigeants régionaux sauront faire bénéficier la population de Mékinac.

Au surplus, l'un des aspects non négligeable du projet en est un relevant de la sécurité publique. Les coûteuses inondations de décembre 2003 ont permis de constater que le simple ajout d'un câble d'acier au fil de l'eau permettait de régulariser les problèmes. Or, l'aménagement d'un seuil permanent, à la tête de la chute, aura certainement un effet aussi bénéfique.

## 2. UN VÉRITABLE BESOIN ÉNERGÉTIQUE ?

Dans le document « *État d'avancement du Plan d'approvisionnement* » qu'Hydro-Québec Distribution présentait à la Régie de l'Énergie du Québec le 22 novembre 2002, l'organisme public anticipait, pour la période 2002-2011, une augmentation des ventes de 24,7 TWh, soit une augmentation moyenne annuelle de 2,75 TWh, en se référant à un scénario moyen.

Le constat est donc évident : peu importent les sources et les moyens, cette énergie supplémentaire devra être produite. Face à ce constat, quels sont donc les choix ?

La première option qu'il faut privilégier, ce sont les « *négawatts* », c'est-à-dire les économies d'énergie. À ce chapitre, des efforts importants sont consentis. Cependant, dans les scénarios d'évaluation des besoins réalisés par Hydro-Québec Production, ces économies d'énergie sont déjà considérées et elles compteront, en 2011, pour 6,1 des 24,7 TWh de production supplémentaire requise.

A cet égard, on pourrait anticiper des efforts plus grands, mais l'expérience tend à prouver que le consommateur n'est pas disposé à faire de grandes concessions sur son confort pour une diminution de la consommation d'énergie électrique. On peut concevoir qu'une hausse substantielle des tarifs d'électricité pourrait avoir l'effet souhaité, mais vous comprendrez que ce n'est pas ce que nous prônons.

Restent donc les modes de production que sont l'énergie solaire, les éoliennes, les centrales nucléaires, les centrales thermiques, au mazout et au charbon, et les centrales hydroélectriques.

La question n'étant pas au cœur de notre propos, nous dirons simplement que l'énergie solaire, malgré ses potentialités à long terme, ne constitue pas actuellement une solution envisageable.

La filière éolienne est intéressante, mais on doit la considérer, à ce moment-ci, comme une solution complémentaire, un peu à l'image des petites centrales hydroélectriques.

La filière nucléaire est probablement celle qui provoquerait la plus importante levée de boucliers au Québec.

Quant aux centrales thermiques, au mazout et au charbon, elles ne constituent pas des solutions attrayantes, d'abord parce que nous ne disposons pas de ressources pétrolières et houillères et, d'autre part, parce qu'il s'agit de sources d'énergie plus polluantes.

Reste donc l'énergie hydroélectrique. Sans nier que cette filière ait des impacts non désirables, ce qui caractérise toute intervention humaine significative sur son environnement, nous pensons qu'elle est la moins dommageable et qu'elle induit pour le Québec, des retombées dont il pourrait difficilement se passer.

Il va donc de soi que nous favorisons cette filière et nous pensons que les petites centrales, malgré l'apport que plusieurs considèrent trop marginal pour en justifier la construction, représentent un atout supplémentaire dans une politique énergétique intégrée et, encore davantage, un facteur très important de développement local et régional.

On peut d'ailleurs faire l'analogie avec l'énergie éolienne, considérant que le Gouvernement du Québec a décidé de soutenir cette filière, malgré sa contribution marginale au bilan énergétique québécois et des coûts de production qui seront probablement non-concurrentiels. Il faut donc regarder du côté des retombées économiques locales et régionales pour soutenir ce choix, notre vision étant exactement la même à l'égard des petites centrales hydroélectriques.

Avant d'aborder ces questions de retombées économiques, autant québécoises que régionales et locales, considérons l'enjeu environnemental.

### 3. UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL ?

Disons d'abord qu'il nous semble que de traiter du dossier des petites centrales hydroélectriques, et plus spécifiquement la nôtre, du strict point de vue environnemental, c'est fausser le débat. D'ailleurs, s'il n'y avait pas d'enjeu de développement, il n'y en aurait pas de débat !

Les préoccupations environnementales ne sont pas le seul lot des groupes écologistes. Nous sommes, nous également, des amateurs de la nature. Nous rappelons que les Chutes du Neuf sont sur notre territoire; nos parents, nous-mêmes et nos enfants en ont apprécié les charmes et, à l'évidence, nous ne souhaitons pas voir disparaître cet attrait mais, bien au contraire, s'en faire un allié qui nous aidera à poursuivre notre occupation d'un coin de pays que nous apprécions au plus haut point. Notre projet vise la mise en valeur de la chute.

Si ce n'est pas d'un enjeu environnemental dont il est question, c'est que cet enjeu est d'une autre nature et nous ramène plutôt aux notions de développement durable.

A cet égard, nous nous référons à un document produit en 2004 par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), intitulé « *Le secteur énergétique au Québec : contexte, enjeux et questionnements* ».

Dans ce document, on nous précise que :

*« le concept de développement durable vise la conciliation, voire l'arbitrage, entre les dimensions sociale, environnementale et économique pour la satisfaction des besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».*

À l'évidence, c'est de ce concept dont il est question ici. De notre côté, nous cherchons des solutions pour répondre à des problématiques économiques, qui se transposent souvent en problématiques sociales, en aménageant notre milieu, en utilisant nos ressources naturelles, comme nous l'avons fait de tout temps, sans aucunement nier les préoccupations environnementales.

Nous répétons que nous sommes ouverts à collaborer positivement avec les citoyens, les groupes porteurs des préoccupations environnementales à trouver les mesures les plus efficaces d'atténuation des impacts environnementaux en autant que ces citoyens et ces groupes ne nous dépouillent pas de notre volonté de développer notre milieu.

A cet effet, nous souhaitons concilier des intérêts et atteler l'ensemble de notre communauté à un projet collectif qui permettra de garder des jeunes chez-nous et soutenir socialement des individus et des familles lésées par un environnement économique en déclin. Là-dessus, nous sommes d'accord avec le politologue Riccardo Petrella, qui disait que :

*« tous les conflits qui sont générés dans les communautés à cause des intérêts divergents entre les partisans et opposants laisseront des cicatrices profondes ».*

Abordons maintenant la question du point de vue des choix énergétiques. Malgré les inconvénients générés par la filière hydroélectrique (impacts environnementaux reconnus des grands barrages et des immenses bassins qui y sont associés ; caractère inesthétique des lignes de transport), on pourrait difficilement nier que cette filière demeure une des plus propres. Incidemment, ces inconvénients sont inexistantes dans notre projet vu l'absence de réservoir d'une part et, d'autre part, le raccordement direct à une ligne de distribution électrique déjà existante (pas un seul poteau à ajouter).

Ce choix nous a notamment permis de limiter le développement de la filière nucléaire et restreindre le recours aux combustibles fossiles qui, outre le fait qu'ils constituent une ressource épuisable, s'avèrent les plus polluants et générateurs de gaz à effet de serre. A ce chapitre, il est important de rappeler que le choix de la filière hydroélectrique a permis au Québec de générer aujourd'hui deux fois moins de gaz à effet de serre que le reste du Canada.

Quant aux petites centrales hydroélectriques, le document du MRNFP nous rappelle que cette production :

*« est une activité à laquelle la majorité des experts associent peu ou pas de polluants... De plus ce type d'aménagement représente un avantage certain sur le plan des autres impacts environnementaux ».*

Cette section se conclut sur le constat que :

*« le développement des petites centrales peut constituer pour le milieu une occasion intéressante de prise en charge de son propre développement économique »,*

ce que nous expliciterons plus loin.

En conclusion sur l'enjeu environnemental, nous voulons affirmer notre certitude qu'il est possible de réaliser notre projet avec des impacts qui seront esthétiquement acceptables. Il fut un temps où l'ingénierie avait ces préoccupations, à tel point qu'on les qualifiait d'ouvrages d'art. À ce chapitre, on peut sûrement mentionner la centrale hydroélectrique de Grand-Mère, construite en 1916, dont le style architectural rappelle celui de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi en France, construite entre le XIIe et le XVe siècle.

Comme exemple davantage comparable à notre projet, on peut parler de la région du Limousin, en France. Il existe, dans cette région, 90 petites centrales hydroélectriques qui, non seulement n'ont pas d'effets négatifs mais, au contraire, constituent des attraits touristiques.

L'organisme public responsable de ces petites centrales, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) précise que :

*« la préservation des paysages incite aux installations les plus discrètes possibles. Un objectif couramment atteint aujourd'hui avec des petites centrales enterrées, donc invisibles, ou dans des bâtiments anciens dont on préserve le cachet. Le plus souvent, l'installation d'une centrale s'accompagne d'un aménagement du site qui se trouve valorisé en lieu de pêche et de promenade ».*

Si c'est possible dans un pays fortement préoccupé de patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, ce doit l'être chez-nous !

#### **4. UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT POUR LE QUÉBEC**

Les Québécois n'en sont pas à leurs premiers balbutiements en matière de production d'énergie. Partant de la construction du tout premier barrage en 1868 sur la rivière Richelieu, le développement s'est fait de façon constante. Déjà en 1940, plus d'une centaine de centrales hydroélectriques étaient en opération au Québec.

Pour la Mauricie, il est indéniable que l'hydroélectricité a constitué un puissant moteur de développement, en commençant par l'implantation de l'aluminerie Alcan en 1901. Plusieurs autres industries ont suivi, dont un bon nombre dans le secteur de la pétrochimie, faisant de Shawinigan, dans les années 1950, la ville où le salaire moyen était le plus élevé au Canada.

De sa fondation, en 1898, jusqu'en 1963, année de la nationalisation des compagnies hydroélectriques au Québec, la Shawinigan Water and Power a mis en service neuf centrales sur la rivière St-Maurice, alimentant plusieurs grandes industries dont, à une époque, sept moulins à papier, dont quatre dans l'agglomération trifluvienne, lui conférant, pendant quelques décennies, le titre de capitale mondiale du papier.

A l'époque, on était fiers de ces manifestations de dynamisme, tout comme on l'a été, en 1963, quand le Québec a nationalisé les compagnies hydroélectriques, faisant de cette énergie un des fers de lance de la Révolution tranquille.

Les années qui ont suivi ont fait place à de gigantesques chantiers de construction de barrages et centrales hydroélectriques, travaux qui ont frappé notre imagination et fourni au Québec une vitrine inestimable.

Ces travaux, il va de soi, ont été pour le Québec l'occasion du développement de l'expertise, de l'ingénierie québécoise qui nous a permis et nous permet encore de rayonner sur l'ensemble de la planète en matière de production hydroélectrique.

Autre facette non négligeable, cette nouvelle énergie disponible, et à bon marché, nous a permis d'attirer des grandes entreprises consommatrices d'énergie, dont les alumineries sont le plus bel exemple. Ces entreprises ont favorisé l'essor de plusieurs

régions périphériques du Québec, et on peut se demander où elles en seraient sans ces apports industriels.

En ce début de millénaire, le contexte économique a bien changé au Québec. L'industrie manufacturière se délocalise au profit de pays où les coûts de production sont plus bas et où, second facteur attractif, on retrouve des marchés gigantesques. Ne mentionnons que la Chine et l'Inde.

Pour compenser des pertes d'emploi, qui sont pratiquement devenues quotidiennes, le Québec n'a pas une multitude d'options et il semble bien que la production et la vente d'énergie hydroélectrique, particulièrement à nos énergivores voisins américains, en soit une. C'est la conclusion que tire Jean-Pierre Sauriol dans sa conférence de 2003<sup>1</sup> :

*« Compte tenu que Hydro-Québec Production doit fournir à Hydro-Québec Distribution jusqu'à 165 TWh par année à un prix de 2,79 ¢ du kWh alors que sur le marché « spot » le prix de vente de l'électricité peut être dix à vingt fois plus élevé (et parfois plus), l'on comprend l'intérêt que représente la capacité d'exporter pendant ces périodes ».*

On comprend bien que c'est à ce moment que « l'or bleu » prend toute sa signification !

On peut évidemment se demander, à ce moment-ci, quel est le lien entre ce plaidoyer pour l'hydroélectricité au Québec et notre petite centrale qui produira un maigre 10 mégawatts.

Ce plaidoyer a été fait, d'abord, pour illustrer que les barrages et les centrales n'ont pas toujours été des symboles de laideur et de destruction de l'environnement. On en a déjà été très fiers et, pour plusieurs, on l'est encore!

La filière hydroélectrique a été associée à l'édification du Québec moderne et elle représente actuellement une grande opportunité de développement, une opportunité qui nous permettra de maintenir notamment nos acquis sociaux, à un moment où la situation économique les menace sérieusement.

---

<sup>1</sup> Construction des centrales, perspectives et enjeux, Jean-Pierre Sauriol, septembre 2003.

## 5. UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUTONOME

On demande aux élus qu'ils soient des leaders, qu'ils développent une vision de l'avenir qu'ils souhaitent pour leurs communautés.

Dans Mékinac, l'avenir de la communauté ne peut se situer dans le prolongement des tendances qui se manifestent depuis quelques décennies.

A ce chapitre, permettez-nous de citer quelques passages d'un récent Profil socio-économique de la MRC de Mékinac (2003).

*« Depuis 1991, la population de Mékinac est en chute libre. Entre 1981 et 2001, une diminution de 12,3% de la population a été observée, comparativement à une augmentation de 13,6% pour le Québec ».*

En chiffres absolus, la MRC de Mékinac vient de passer sous le seuil des 13 000 habitants.

*« A l'instar de l'ensemble du Québec, on remarque un vieillissement prononcé de la population, une baisse du taux de natalité, ainsi qu'un exode massif de jeunes pour la MRC de Mékinac ... En 1996, la population de plus de 65 ans atteignait 16,8% dans la MRC de Mékinac, comparativement à 11,1% pour le Québec. La MRC de Mékinac présentait le troisième plus haut taux de personnes de 65 ans et plus au Québec ... A l'inverse, la MRC de Mékinac était répertoriée parmi les neuf MRC ayant les plus faibles taux de jeunes de 0 à 14 ans au Québec avec un ratio de 17%. Entre 1986 et 1996, ce groupe d'âges a chuté de 19% ».*

Une baisse de 17% était prévue pour la période 1996-2001.

Si on considère les indicateurs du marché du travail, on nous précise que :

*« le taux de chômage est passé de 19,7% à 17,6%. Malgré cette diminution, ce taux de chômage correspondait à l'un des plus élevés au Québec... Cette baisse du taux de chômage est principalement causée par le retrait massif de la main d'œuvre masculine du marché du travail ».*

Du côté de la scolarisation, malgré une amélioration marquée en 1981 et 1996, le niveau est encore fortement inférieur à l'ensemble du Québec. Près de 50% de la

population de Mékinac ne détient pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 37% pour la Mauricie.

Finalement, au chapitre des revenus, le tableau n'est guère plus reluisant. Le revenu annuel moyen, en 1996, est de 17 930 \$ dans la MRC de Mékinac alors qu'il est de 20 789 \$ en Mauricie et de 23 198 \$ au Québec. Et, constat doublement inquiétant, le revenu annuel moyen dans Mékinac est constitué à 27,7% de paiements de transfert (allocations d'assistance et d'assurance-emploi) comparativement à 19,7% pour la Mauricie et 16,2% pour le Québec.

L'exposé de **ces quelques statistiques n'a pas pour objet de nous poser en victimes impuissantes, il ne veut qu'illustrer l'ampleur des défis qui nous interpellent.**

Le Gouvernement du Québec reconnaît sûrement l'ampleur de ces défis puisqu'il essaie, depuis plusieurs années, de trouver des mesures qui vont, sinon inverser, au moins stabiliser notre situation.

A ce chapitre, on peut mentionner le Plan de relance des régions ressources, adopté en 2001, qui mettait de l'avant toute une gamme de mesures budgétaires et fiscales sensées soutenir la volonté des populations locales de relancer leur économie. Paradoxalement, la Mauricie, qui a déjà été une des régions les plus prospères au Canada, a été incluse dans les régions-ressources, dû à ses performances peu reluisantes en regard au marché du travail.

Deux territoires de la Mauricie, soit Mékinac et le Haut-Saint-Maurice, ont même pu bénéficier des mesures réservées aux régions périphériques éloignées, dont deux d'entre elles prévues pour les entreprises manufacturières, soit une exemption d'impôts de 10 ans et un remboursement de 40% de la masse salariale, applicable à toute nouvelle création d'emploi. Ce sont là des mesures qu'on peut sûrement considérer comme des mesures incitatives significatives.

Malgré l'importance de ces mesures, les retombées restent relatives, et on le comprend davantage quand on réalise que même nos grands centres urbains sont affectés par le phénomène de délocalisation d'entreprises.

On peut ajouter à ces mesures la Politique de la ruralité, adoptée en 2001, qui accorde aux milieux ruraux les plus démunis, des ressources budgétaires supplémentaires qui, tout en étant appréciées, restent bien insuffisantes (1 M\$/5 ans) pour infléchir une tendance marquée de déclin.

Il faut donc que nos Gouvernements, et particulièrement le Gouvernement du Québec, maintiennent leur acharnement à relever nos milieux en région et le fassent de moins en moins en alimentant nos coffres-forts mais plutôt nos coffres à outils.

Ce dont nous avons besoin, ce sont des mesures qui nous permettent d'assumer nous-mêmes notre développement, notamment en nous donnant un accès direct aux retombées engendrées par l'exploitation des ressources naturelles, dont l'énergie hydroélectrique.

Ce principe de développement autonome est sûrement reconnu par le Gouvernement du Québec puisque c'est celui qu'il souhaite développer avec les communautés autochtones. Nous ne demandons rien de plus que de l'appliquer à nos petites communautés. Selon nous, les retombées sont ainsi susceptibles d'être davantage d'intérêt public et les préoccupations davantage tournées vers le concept de développement durable.

Nous ne voulons pas de béquilles, **nous voulons les outils qui vont nous permettre de nous prendre en main**, d'affirmer notre capacité et notre fierté de redonner tout son sens au territoire de Mékinac, un territoire capable de garder ses jeunes, de les faire travailler dans un environnement sain dont nous aurons convenu collectivement.

**Un projet générateur de revenus substantiels**, et c'est ce que nous démontrent nos scénarios financiers, c'est un projet qui nous permettra d'améliorer nos infrastructures industrielles et, ainsi, soutenir un secteur manufacturier fragile chez nous. C'est un projet qui nous permettra également d'améliorer notre niveau de scolarisation, de développer

et soutenir l'entrepreneurship de nos jeunes dans des créneaux porteurs pour notre MRC.

En fait, ce projet nous permettra de franchir le point d'inflexion entre le constat d'un déclin presque irréversible de notre milieu de vie et l'espoir de reprendre le contrôle de notre développement.

## CONCLUSION

Nous pensons que nous sommes rendus, au Québec, au point où on doit passer du discours sur la décentralisation à la véritable réalité de la décentralisation. Les différents milieux, et particulièrement nos milieux en région, vivent des problématiques spécifiques, qui demandent des solutions spécifiques pour lesquelles nous sommes les mieux placés pour en concevoir les paramètres. À cet égard, plusieurs indices nous laissent croire que nous soyons vraiment à cette étape.

Depuis plusieurs années, la MRC de Mékinac a manifesté sa volonté ferme de développer son milieu, comme peu d'autres territoires l'ont fait au Québec. Au début des années 90, elle a été le maître d'œuvre de la construction du pont Mékinac, enjambant la rivière St-Maurice. Ce projet innovateur de 4,2 M\$ constitue maintenant un levier économique qui a permis d'investir dans les infrastructures du premier parc industriel régional, projet exemplaire de concertation. Notre projet de petite centrale hydroélectrique se situe dans le prolongement de ces initiatives qui vont constituer les assises solides de notre développement.

Nous nous engageons donc à faire tous les efforts, à faire preuve de créativité et, préoccupation importante, assumer la plus grande participation possible de la population de Mékinac à la réalisation des projets qui vont nous aider à façonner notre avenir.

Le projet est prêt à être réalisé et sa conception a laissé une large place pour son harmonisation avec l'environnement local. Avec l'accord du gouvernement, notre projet unique au Québec parce qu'il assure **toutes ses retombées économiques dans Mékinac**, pourra être analysé par le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement).

**Dans Mékinac, on l'a compris, la première étape de la prise en main c'est de se donner des outils pour bâtir notre avenir.**

MRC de Mékinac  
Janvier 2005

